



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 novembre 2013**

L'an deux mil treize, le jeudi dix octobre à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le quatre octobre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **21**

Nombre de membres présents : **13** jusqu'à la délibération n°162/07.11.13  
**14** à partir de la délibération n°163/07.11.13

Nombre de votants : **16** jusqu'à la délibération n°162/07.11.13  
**18** à partir de la délibération n°163/07.11.13

**Présents** : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER (à partir de la délibération n°163/07.11.2013), Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Marie-Luce BESSONNET, Marylène CLEMENT, Yannick AUTIN, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

**Absents excusés** : Alain CHAUFFIER (jusqu'à la délibération n°162 / 07.11.13), Brigitte BONNEAU-TOUCHARD, Frédéric ECALLE, Laurent VINCELOT, Alain THUILLIER.

**Absents non excusés** : Pascal BRANDEAU, Christian TALON, Olivier COURTOT.

**Pouvoirs** : Brigitte BONNAUD-TOUCHARD à Brigitte COMPETISSA, Frédéric ECALLE à Alain CHAUFFIER (à partir de la délibération n°163/07.11/13), Laurent VINCELOT à Laurent COCHELIN, Alain THUILLIER à Claude POUPINOT.

**Secrétaires de séance** : Philippe REY, Bruno PAROLDO.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2013**

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil du 10 octobre 2013 qui leur a été transmis avec le présent rapport de présentation.

Ont voté pour : 13, contre : 1, abstention : 2

### **RENOUVELLEMENT D'UN BAIL A PATURAGE**

Un bail à pâturage avait été signé le 01.06.2011 pour une année renouvelable une fois. Il s'agit de la location des terrains communaux situés au Pont Vergnaux cadastrés YC0025, YC0026, YC0027 pour un total de 3 700 m<sup>2</sup>, afin d'y déposer un cheval. Le montant annuel du loyer avait été fixé à 50.00 €.

Le locataire ayant émis le souhait de signer un nouveau bail, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un nouveau bail avec effet au 01.06.2013 pour une nouvelle durée d'un an renouvelable une fois par tacite reconduction et de fixer le nouveau montant du loyer.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le bail dans les mêmes conditions de prix et de durée.

Yannick AUTIN ne participe pas au vote

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION DE BATIMENTS DEDIES A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE, A LA RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE ET LEURS ESPACES EXTERIEURS**

Le montant des honoraires était à l'origine de 106 700.00 € HT, soit 127 613.20 € TTC (TVA 19.6 %).

Pour faire suite à l'évolution du projet en phase « avant projet définitif » (montant des travaux = 1 313 000.00 € HT), le montant des honoraires est modifié. Il s'élève maintenant à 127 361.00 € HT, soit 152 323.76 € TTC.

L'avenant prévoit également que les honoraires seront versés directement à chaque cotraitant, soit :

Cotraitant	Montant HT
Sarl L. GUILLON	72 069.14
BALLINI OEB (économiste)	10 500.00
ATES – BET STRUCTURE	10 054.80
ITF – BET FLUIDES	19 137.06
OUEST CO. - OPC	15 600.00
MONTANT TOTAL HT	127 361.00
MONTANT TOTAL TTC (TVA 19.6%)	152 323.76

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AMICALE DES DONNEURS DE SANG**

L'amicale des donneurs de sang bénévoles du Frontenaysien qui regroupe les communes de Saint Symphorien, Frontenay-Rohan-Rohan, Vallans, Epannes, Sansais, s'est récemment constituée et a installé son siège à VALLANS.

Cette nouvelle installation nécessite des frais spécifiques au démarrage de l'association. C'est pour cette raison qu'une demande de subvention a été déposée auprès des communes membres. La subvention demandée pour la Commune de FRONTENAY-ROHAN-ROHAN est de 250.00 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **DEMANDE DE GRATUITE DE SALLES POUR COLLECTES DE SANG EN 2014**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accorder la gratuité de la salle polyvalente pour les collectes de sang de l'année 2014, soit les :

- 2 Janvier
- 30 Mai
- 31 Juillet
- 26 Novembre

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **CONTRIBUTION COMMUNALE AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINTE JEANNE D'ARC**

Madame le Maire informe le Conseil qu'il convient de signer une nouvelle convention avec les représentants de l'école privée sur les bases suivantes selon les critères suivants :

- L'entretien des locaux liés aux activités d'enseignement, ce qui inclut outre la classe et ses accessoires, les aires de récréation, les locaux sportifs, culturels ou administratifs,
- l'ensemble des dépenses de fonctionnement des locaux désignés ci-dessus telles que chauffage, eau, électricité, nettoyage, électroménager, fournitures de petit équipement, autres matières et fournitures, fournitures pour l'entretien des bâtiments, contrats de maintenance, assurances.
- L'entretien et, s'il y a lieu, le remplacement du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement.
- La location et la maintenance de matériels informatiques pédagogiques ainsi que les frais de connexion et d'utilisation de réseaux afférents.
- Les dépenses de contrôle technique réglementaire.
- Les fournitures scolaires, les dépenses pédagogiques et administratives nécessaires au fonctionnement des écoles publiques.

- La rémunération des intervenants extérieurs, recrutés par la Commune, chargés d'assister les enseignants pendant les heures d'enseignement prévues dans les programmes officiels de l'éducation nationale.
- La quote-part des services généraux de l'administration communale ou intercommunale nécessaire au fonctionnement des écoles publiques.
- Le coût des transports pour emmener les élèves aux différents sites pour les activités scolaires (piscine, gymnase, ...) ainsi que le coût d'utilisation de ces équipements. ; la participation aux dépenses relatives aux activités extrascolaires présentant un caractère facultatif, elle peut être prise en compte pour la détermination de la contribution communale mais elle ne saurait être opposable aux communes qui, pour leurs propres écoles publiques, ne participent pas à de telles dépenses.

Cette participation ne concerne que les enfants résidant sur la Commune. La proposition faite à Monsieur le Président de l'OGEC Sainte Jeanne d'Arc est basée sur le compte administratif 2012 et porte le coût par élève à :

- 464.22 € pour les élèves d'élémentaire (24 enfants) – pour mémoire : 419.78 € en 2012
- 1 655.05 € pour les élèves de maternelle (13 enfants) – pour mémoire : 1 474.95 € en 2012

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le montant de ces contributions et à autoriser madame le Maire à signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

#### **APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU**

La mise à disposition du dossier au public a eu lieu du 25 septembre au 25 Octobre 2013.

Madame le Maire présente le bilan au Conseil Municipal :

- 4 personnes se sont déplacées.
- 1 personne a émis une remarque dans le registre. Cette personne demande la révision du zonage d'une parcelle lui appartenant. Cette demande ne rentre pas dans le cadre de la modification simplifiée (réduction d'une zone agricole). Il s'agit d'une révision du PLU et non d'une modification simplifiée.

La Communauté d'Agglomération de Niort et la DDE n'ont pas d'observation particulière à émettre sur ce dossier.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la modification simplifiée du PLU telle qu'elle figure au dossier.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

#### **PROPOSITIONS DE LA COMMISSION VOIRIE – URBANISME**

La commission voirie – urbanisme s'est réunie le 24 Octobre afin d'examiner :

- Une demande de révision allégée du PLU
- Une demande d'accord de principe sur l'intégration d'une voirie de lotissement dans le domaine public communal.

La commission a émis un avis défavorable sur ces deux points :

- En ce qui concerne la REVISION ALLEGEE DU PLU, il a été convenu de ne pas procéder à de coûteuses et longues procédures de révision du PLU en attente du nouveau SCOT du nouvel EPCI.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette révision.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette cette demande de révision allégée du PLU.

- En ce qui concerne L'INTEGRATION D'UNE IMPASSE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL,
  - l'intérêt général apparaît difficilement dans cette opération
  - la voirie à intégrer n'est, aujourd'hui, pas conforme
  - il s'agit d'une impasse qui ne permet pas la liaison pour un développement ultérieur des terrains situés à l'arrière du projet (les terrains restent enclavés).
  - la largeur réduite de la chaussée et la non rétrocession de la placette de retournement font que la commission a estimé que cette impasse devait rester privée.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette demande.

3 conseillers municipaux se sont abstenus et 15 se sont prononcés contre la proposition d'intégration de cette impasse dans le domaine public communal.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION FONDATION DU PATRIMOINE**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la demande de subvention déposée par la Fondation du Patrimoine.

Les précédentes demandes ont été rejetées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette cette demande.

#### **LABELLISATION DU PARC INTERREGIONAL DU MARAIS POITEVIN**

Le Marais Poitevin est engagé dans un processus de reconquête de son label Parc Naturel Régional. Une large concertation permettant de prendre en compte les aspirations de tout le territoire a abouti à l'élaboration d'une charte. Elle porte l'ambition de soutenir le développement durable du Marais Poitevin.

Une enquête publique, conduite du 27 mai au 28 Juin 2013, a conclu à un avis favorable à la présentation du projet aux conseils généraux, intercommunaux et communaux.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet de labellisation.

Ont voté pour : 17

Abstention : 1

#### **PROPOSITION D'ENTRETIEN DU STADE**

L'entreprise Guy LIMOGES a chiffré l'entretien annuel du stade nouvellement refait. Cet entretien annuel comprendrait :

<b>Désignation</b>	<b>Prix HT</b>
Traitement sélectif	384.00
Traitement fongicide	576.00
Fertilisation Fourniture et mise en place de fertilisants traditionnels en 6 passages (si engrais plus élaborés : 2 500.00 € HT)	1 350.00
Défeutrage avec un défeuteur à couteaux fixes et ramassage	1 024.00

Semis de gazon de regarnissage 25 grs/m2	1 152.00
Fourniture et mise en place de sable 0/2 (potentiellement 30 tonnes de plus en fonction des conditions météorologiques)	1 020.00
Total HT	5 506.00
TVA 19.6%	1 079.18
<b>TOTAL TTC</b>	<b>6 585.18</b>

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**AVENANT AU CONTRAT VERITAS POUR LA VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES, DES INSTALLATIONS DE GAZ, DES INSTALLATIONS INCENDIE, DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET AIRES DE JEUX ET DES APPAREILS DE LEVAGE**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant qui ajoute à la liste des bâtiments à contrôler, le gîte communal pour les contrôles annuels des installations électriques et de gaz. Le montant de ces contrôles supplémentaires est de 50.00 et 100.00 € ht. Le montant total annuel du contrat s'élève maintenant à 2 890.00 € HT (prix révisable).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES**

**DELIBERATION RELATIVE A LA DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE L'ORGANE DELIBERANT DE L'EPCI ISSU DE LA FUSION DE LA C.A.N ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE DE COURANCE ET DE L'EXTENSION A LA COMMUNE DE GERMOND ROUVRE**

Par arrêté préfectoral du 7 Octobre 2013, Monsieur le Préfet des Deux Sèvres a déterminé la composition du conseil communautaire du futur EPCI issu de la fusion de la C.A.N et de la communauté de communes de Plaine de Courance et de l'extension avec Germond Rouvre pour la période précédant la renouvellement général des conseils municipaux.

*Selon les dispositions inscrites au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à une désignation par élection et vote à bulletin secret.*

L'arrêté Préfectoral prévoit que la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan est représentée au sein du Conseil Communautaire par un siège. Il convient également de procéder à la désignation d'un délégué suppléant.

La présente désignation vaut pour la période précédant le renouvellement général des conseils municipaux de 2014 et l'installation du nouvel organe délibérant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Madame Brigitte COMPETISSA, délégué titulaire et Monsieur Alain CHAUFFIER, délégué suppléant.

## INFORMATIONS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue d'une réunion d'information sur les prochaines élections, le Jeudi 14 Novembre à 18 H 30 – Amphithéâtre GALUCHET – 11, rue Archimède à NIORT.

Elle rappelle au Conseil Municipal que la « Fête du Frêne Tétard » se déroulera à AMURE les 16 et 17 Novembre prochains.

ACCIDENT PLATANES : LETTRE DE REMARQUES
---

Monsieur Laurent COCHELIN annonce la recette du concert « VIVALDI » qui a eu lieu dans l'église Saint PIERRE de Frontenay-Rohan-Rohan le 25 Octobre : 96 entrées payantes et une vingtaine d'enfants ont pu apprécier ce concert de grande qualité qui a réuni le « chœur de l'Aunis » et l'orchestre de chambre « Amatini ».

Le programme du prochain Téléthon sera assez semblable aux précédentes éditions. Un circuit VTT, qui reste à confirmer, pourrait s'ajouter à la programmation.

Monsieur Raymond CAILLETON indique qu'une campagne de nettoyage des fossés est en cours. Il annonce qu'une visite du chantier de l'école sera programmée en début d'année 2014.

Monsieur Joël GERMAIN demande que les trous soient comblés sur le chemin de Bassée.

Madame Marie-Luce BESSONNET recherche, pour les fêtes de Noël à la maison de retraite, des documents, photos et objets sur les années d'après guerre 39-45.

Monsieur Yannick AUTIN signale l'absence d'éclairage public rue du Gain Denier.

Monsieur Bernard BARAUD fait appel aux conseillers municipaux pour l'assister dans l'organisation du goûter des Aînés qui aura lieu le 24 Novembre prochain. Madame le Maire, Joël GERMAIN, Philippe REY, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD et Laurent COCHELIN apporteront leur aide à cette manifestation.

Il annonce par ailleurs au Conseil Municipal que la totalité des branchements d'eau potable en plomb ont été remplacés par le SMEPDEP de la vallée de la Courance et que les prochains travaux prévus par le syndicat concernent le château d'eau.

Monsieur Philippe REY rappelle la réouverture avec changement de propriétaire de la Pizzeria depuis le 1<sup>er</sup> novembre. Il annonce également l'organisation prochaine du forum des métiers au collège.

La séance se termine à 22 heures.